

Les recherches généalogiques

Les Archives municipales **conservent les actes d'état civil de plus de 100 ans**. Ces actes sont consultables librement dans la salle de lecture, du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures.

On peut sur place en salle de lecture obtenir une photocopie d'un acte microfilmé moyennant la somme de 10 centimes d'euros.

Les demandes d'actes à finalité juridique ou administrative faites par un particulier peuvent être demandées sur le site de marseille.fr (e-services) ou être envoyées à l'adresse des Archives, accompagnées des pièces justificatives (copies ou originales) et d'une enveloppe timbrée avec vos noms et adresse.

Conformément aux dispositions réglementaires, les Archives municipales ne réalisent aucune recherche d'ordre généalogique pour les particuliers .

C'est pourquoi les personnes désirant entreprendre des recherches d'ordre généalogique peuvent :

- Soit venir eux-mêmes ou une personne de leur choix, consulter les documents dans la salle de lecture ;
- Soit entrer en contact avec un généalogiste professionnel par le biais des services suivants :

Association Généalogique 13

B.P. 80022

13243 Marseille cedex 1

Permanence les lundi et mardi de 14h30 à 18 h. Tel : 04 96 12 49 93

Site web : www.ag13.org

Mail : agbdr@wanadoo.fr

Chambre des généalogistes professionnels,

55 avenue Marceau

75016 Paris

Tel : 01 69 06 56 56

Chambre syndicale des généalogistes et héraldistes de France,

231 rue Saint-Honoré

75001 Paris

Tel : 01 42 60 02 04

Le recours à ces organismes n'engage en rien la responsabilité des Archives municipales.

Pour parfaire vos recherches généalogiques, outre l'état-civil, vous pouvez consulter :

- **les actes paroissiaux (de 1586 à 1792),**
- **les listes électorales** dont les plus parlantes sont celles des **années 1875 à 1960,**
- **les "indicateurs marseillais" (de 1770 à 1979),**
- **les recensements de la population (de 1876 à 1946)**
- **les recensements militaires (de la Révolution à 1900).**

Lorsque les Archives municipales participent aux Journées du Patrimoine, qui ont lieu chaque année en septembre, des ateliers de généalogie destinés à former et informer les débutants en la matière sont organisés dans les locaux et animés par l'Association Généalogique 13. Libre et gratuite, l'inscription à ces ateliers doit être faite durant la première quinzaine de septembre soit auprès des Archives municipales, soit auprès de l'Association.